



assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/06/2022 au 30/06/2022 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire NEOLIANE SANTE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2340 2215310005173				
27/05/2022	INJ VACCIN COV19 (INJ)	7,90	7,90	100 %	7,90
	réglé le 07/06/2022 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 7,90 euro(s)				
	maladie réf 2590 2215850000774				
18/04/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	62,32	62,32	60 %	37,39
16/05/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35
	réglé le 08/06/2022 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,74 euro(s)				
	maladie réf 2340 2217510004464				
21/06/2022	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
21/06/2022	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
21/06/2022	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
21/06/2022	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 27/06/2022 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 8,35 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.